



Paris, le 2 mars 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **La Sécurité routière et l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) ont signé une charte nationale d'engagements pour lutter contre l'alcool au volant**

**Laurent LUTSE**, président de la branche UMIH Cafés, Brasseries et Etablissements de Nuit et **Emmanuel BARBE**, délégué interministériel à la sécurité routière, **ont signé**, jeudi 2 mars, **une charte nationale d'engagements pour lutter ensemble contre la violence routière.**

En dépit des mesures fortes prises récemment par le gouvernement dont l'abaissement du taux légal d'alcoolémie à 0,2g par litre de sang pour les conducteurs novices et le renforcement des contrôles grâce au renfort des polices municipales, la conduite en état d'alcoolémie reste à ce jour un véritable fléau. En 2016, l'alcool est présent dans 30% des accidents mortels de la route.

La répression ne peut être la seule réponse. Les détenteurs du permis d'exploitation de cafés, brasseries et établissements de nuit, comme tous les vendeurs d'alcool, jouent un rôle d'intermédiaire, de médiateur, dans la lutte contre ce facteur comportemental d'accident. Première organisation professionnelle du secteur, l'UMIH agit, depuis plusieurs années, pour que loisir et convivialité soient compatibles avec la sécurité routière. De par son ancrage départemental, l'UMIH est devenu un partenaire incontournable des préfetures dans leurs relations avec les cafés, brasseries et établissements de nuit.

La charte signée aujourd'hui concrétise des actions mutuelles entre cette branche d'activité et la délégation à la sécurité routière (DSCR). Ainsi, les campagnes et outils de communication sur les dangers de l'abus d'alcool au volant, les soirées de prévention, ou la promotion des consommations sans alcool seront relayés au sein des établissements des adhérents de l'UMIH.

L'Etat s'engage également à fournir un support pédagogique à la formation des stagiaires qui se préparent à gérer un établissement sur la conduite à tenir et les risques d'engagement de leur responsabilité pénale face à une personne qui a trop bu.

L'Etat s'engage enfin à faciliter les contacts entre les préfetures et les adhérents de l'UMIH afin que les services de l'Etat interviennent efficacement lors des événements où une vente d'alcool non réglementée est organisée. **Seulement 10% de l'alcool en France est consommé dans les cafés, les restaurants et les établissements de nuit.**

Pour **Laurent LUTSE**, « Cette signature poursuit l'engagement de l'UMIH pour lutter contre l'alcool au volant, et rappelle que nos exploitants, titulaires du permis d'exploitation, sont des professionnels responsables, formés à la vente d'alcool, qui connaissent leurs obligations réglementaires. »

Pour **Emmanuel BARBE**, « Il faut se féliciter de la poursuite des engagements d'une branche professionnelle qui a un rôle fondamental dans la prévention des risques liés à la consommation d'alcool avant de prendre le volant. L'UMIH, ce sont des milliers de professionnels en contact avec le public. Ensemble nous pouvons donc réduire le nombre de morts sur les routes mais aussi le nombre de blessés graves, toute cette cascade de malheurs qui touche tous les Français. »

**Contacts presse Sécurité routière :**

Alexandra THERIZOL : 01 86 21 59 83 / 06 75 19 83 90

Thierry MONCHATRE : 01 86 21 59 65 / 06 88 16 08 78

**Contact UMIH :**

Charlotte LE MONIET : 07 87 02 69 66